

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 10 NOVEMBRE 2025, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Chantal St-Jean, conseillère, siège #1  
Tiffany Butler, conseillère, siège #2  
Serge Pilon, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. DEMANDES DU PUBLIC
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2025
5. CORESPONDANCES
6. NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS
7. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES
  - 7.1 Autorisation de paiement - Fact. 29781 - Demande de paiement #1 RV2 - Travaux d'entretien du ch. Rivière-Blanche
  - 7.2 Autorisation de paiement - Fact. 29782 - Demande de paiement #2 - Remplacement du ponceau Roy/Burke
  - 7.3 Autorisation de paiement - Fact. 29826 - Demande de paiement #2 - Travaux d'entretien du ch. Rivière-Blanche
  - 7.4 Autorisation de paiement - Fact. 5644-R1 - Demande de paiement #2 - Travaux de réfection du ch. Rivière-Blanche
  - 7.5 Autorisation de paiement - Fact. 5719 - Travaux supplémentaires - Réfection du ch. Rivière-Blanche
  - 7.6 Autorisation de paiement - Fact. 5409 - HKR - Travaux d'entretien du ch. Rivière-Blanche
  - 7.7 Autorisation de paiement - Fact. 5411 - HKR - Surveillance de chantier - Travaux d'entretien du ch. Rivière-Blanche en date du 18 oct. 2025
  - 7.8 Autorisation de paiement - Fact. 5412 - HKR - Surveillance de chantier - Travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche (Phase A)
  - 7.9 Autorisation de paiement - Fact. 29869 - Libération de 50% de la retenue sur contrat - Remplacement du ponceau Roy/Burke
8. RAPPORTS
  - 8.1 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - 8.2 Rapport de la voirie
  - 8.3 Rapport de l'inspecteur
9. OUVERTURE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE NUMÉRO 2025-01 CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE
10. APPEL DE CANDIDATURES POUR LES POSTES DE MEMBRES CITOYENS DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

- |  |
|--|
| <p>11. ATTRIBUTION D'UN MANDAT D'ANALYSE RÉGLEMENTAIRE AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)</p> <p>12. DEMANDE DE DÉMOLITION – 13, CHEMIN FRENCH</p> <p>13. ENTENTE DE PLEIN AIR AUX MONTAGNES NOIRES</p> <p>14. VARIA</p> <p>15. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)</p> <p>16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE</p> |
|--|

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

## 2. DEMANDES DU PUBLIC

- Monsieur Stéphane Gagné demande que le chemin de la Rivière-Blanche soit nivelé.
- Madame Tanya Boileau demande où les citoyens peuvent-ils se procurer les adresses courriel des conseillers
- Monsieur Daniel Matte demande que le chemin Burke soit nivelé.

### Réponse :

- Le maire informe les citoyens présents que tous les chemins de la municipalité ont été nivelés en date du 3 novembre 2025 et que ceux-ci le seront à nouveau dès que la météo le permettra.
- La directrice générale confirme que les adresses courriel professionnelles des conseillers devraient être disponibles sur le site web de la Municipalité

## 3. ORDRE DU JOUR

**2025-11-174**

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2025

**2025-11-175**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Érin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 tel que présenté.

## 5. CORESPONDANCES

La directrice générale informe les membres du conseil présent à la séance de la réception de l'avis concernant la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Mayo pour l'exercice financier 2026, de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ayant été établie comme suit :

Proportion médiane : 84%

Facteur comparatif : 1.19

## 6. NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

**2025-11-176**

**ATTENDU QUE** les élus sont appelés à siéger sur différents comités au sein de la municipalité;

**ATTENDU QUE** suivant la tenue du scrutin du 2 novembre 2025 certains comités affichent des postes vacants:

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU**

**QUE** les sièges vacants des différents comités soient attribués comme suit pour l'année 2025 et 2026.

1. Comité du **CCU** (comité consultatif en urbanisme):

Membres élus

Présidente : Erin Kane

V-Prés. : Tiffany Butler

2. Comité de la **voirie** :

Guy Roussel

Pierre Robineau

3. Comité du **service de sécurité** incendie (SSI) :

Chantal St-Jean

Guy Roussel

Pierre Robineau

4. Comité des **communications** :

Chantal St-Jean

Tiffany Butler

Erin Kane

5. Comité des **loisirs** :

Tiffany Butler

Erin Kane

Serge Pilon

**6. Comité de l'environnement et des changements climatiques :**

Guy Roussel  
Pierre Robineau  
Serge Pilon

Adoptée à l'unanimité

**7. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES**

**2025-11-177**

**ATTENDU QUE** le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés selon les dispositions du règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques 13783 à 13826 :	444 273.12 \$
Paielements en ligne :	10 222.22 \$
Paies :	<u>25 504.30 \$</u>
Grand total :	<b>479 999.64 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

**7.1 Autorisation de paiement – Fact. 29781 - Demande de paiement #1 RV2 – Travaux d'entretien du ch. de la Rivière-Blanche**

**2025-11-178**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté la résolution no. 2025-09-156, le 15 septembre 2025, octroyant le contrat d'entretien du chemin de la Rivière-Blanche à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., au montant de 608 029.25\$ incluant les taxes;

**ATTENDU** la réception de la facture no. 29781 de la part de la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., en date du 28 octobre 2025, d'un montant de 400 429.22\$, incluant les taxes, pour les travaux d'entretien effectués sur le chemin de la Rivière-Blanche;

**ATTENDU QUE** madame Myriam Archambault, ingénieur chargée du projet chez HKR Consultation, a émis la recommandation de paiement no. 01, totalisant un montant de 400 429.22\$, incluant les taxes, pour les travaux d'entretien du chemin de la Rivière-Blanche, effectués en 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

**QUE :** la municipalité de Mayo autorise le paiement de la facture numéro 29781, à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc, au montant de 400 429.22\$ incluant les taxes, pour les travaux d'entretien du chemin de la Rivière-Blanche, effectués en 2025, sur le chemin de la Rivière-Blanche, selon la recommandation de l'ingénieur chargé du projet;

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

**7.2 Autorisation de paiement – Fact. 29782 – demande de paiement #2 – Remplacement du Ponceau Roy/Burke**

**2025-11-179**

**ATTENDU** la résolution no. 2025-03-046, adopté le 10 mars 2025 et octroyant le contrat de remplacement du ponceau situé à l'intersection du chemin Roy et Burke, à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., au montant de 291 885.39\$, incluant les taxes;

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection du ponceau ont été achevés le 2 octobre 2025;

**ATTENDU** la réception de la facture no. 29782, au montant de 219 578.96\$, incluant les taxes, de la part de la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., en date du 30 octobre 2025, pour les travaux en question;

**ATTENDU QUE** la compagnie HKR a émis un certificat de réception provisoire pour l'ensemble des travaux de remplacement du ponceau situé à l'intersection du chemin Roy et Burke, en date du 17 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** la compagnie HKR a également émis la recommandation de paiements numéro 1, au montant de 219 578.96\$, incluant les taxes, à la même date;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

**QUE :** la municipalité de Mayo autorise le paiement de la facture no. 29782, au montant de 219 578.96\$, incluant les taxes, à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., pour les travaux de remplacement du ponceau situé à l'intersection du chemin Roy et Burke, conformément à la recommandation de la compagnie HKR;

Adoptée à l'unanimité

**7.3 Autorisation de paiement – Fact. 29826 – Demande de paiement #2 – Travaux d'entretien du ch. de la Rivière-Blanche**

**2025-11-180**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté la résolution no. 2025-09-156, le 15 septembre 2025, octroyant le contrat d'entretien du chemin de la Rivière-Blanche à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., au montant de 608 029.25\$ incluant les taxes;

**ATTENDU** la réception de la facture no. 29826 de la part de la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., en date du 4 novembre

2025, d'un montant de 28 766.62\$, incluant les taxes, pour les travaux d'entretien effectués sur le chemin de la Rivière-Blanche;

**ATTENDU QUE** madame Myriam Archambault, ingénieur chargée du projet chez HKR Consultation, a émis la recommandation de paiement no. 02, totalisant un montant de 28 766.62\$, incluant les taxes, en date du 4 novembre 2025, pour les travaux en question;

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

**QUE :** la municipalité de Mayo autorise le paiement de la facture numéro 29826, à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc, au montant de 28 766.62\$ incluant les taxes, selon la recommandation de l'ingénieur chargé du projet;

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

#### **7.4 Autorisation de paiement – Fact. 5644-R1 – Demande de paiement #2 – Travaux de réfection du ch. Rivière-Blanche**

**2025-11-181**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté la résolution no. 2025-03-145, le 10 mars 2025, octroyant le contrat de réfection du chemin de la Rivière-Blanche à la compagnie Excapro Inc., au montant de 296 371.20\$, incluant les taxes;

**ATTENDU** la réception de la facture 5644-R1, de la part de la compagnie Excapro Inc., en date du 16 octobre 2025, d'un montant de 74 584.32\$, incluant les taxes, pour les travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche;

**ATTENDU QUE** madame Myriam Archambault, ingénieur chargée du projet chez HKR Consultation, a émis la recommandation de paiement no. 02, totalisant un montant de 74 584.32\$, incluant les taxes, en date du 24 octobre 2025, pour les travaux en question;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU :**

**QUE :** la municipalité de Mayo autorise le paiement de la facture numéro 5644-R1, à la compagnie Excapro Inc, au montant de 74 584.32\$ incluant les taxes, selon la recommandation de l'ingénieur chargé du projet;

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

**7.5 Autorisation de paiement – Fact. 5719 – Travaux supplémentaires– Réfection du ch. Rivière-Blanche**

**2025-11-182**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté la résolution no. 2025-03-145, le 10 mars 2025, octroyant le contrat de réfection du chemin de la Rivière-Blanche à la compagnie Excapro Inc., au montant de 296 371.20\$, incluant les taxes;

**ATTENDU** la réception de la facture 5719, de la part de la compagnie Excapro Inc., en date du 31 octobre 2025, d'un montant de 4 904.84\$, incluant les taxes, pour des travaux de réfection supplémentaires sur le chemin de la Rivière-Blanche;

**ATTENDU QUE** madame Myriam Archambault, ingénieur chargée du projet chez HKR Consultation, a émis la recommandation de paiement no. 03, totalisant un montant de 4 904.84\$, incluant les taxes, en date du 7 novembre 2025, pour les travaux en question;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

**QUE :** la municipalité de Mayo autorise le paiement de la facture numéro 5719, à la compagnie Excapro Inc, au montant de 4 904.84\$ incluant les taxes, selon la recommandation de l'ingénieur chargé du projet;

**ET QUE** la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

**7.6 Autorisation de paiement – Fact. 5409 – HKR – Travaux d'entretien du ch. Rivière-Blanche**

**2025-11-183**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution no. 2025-09-158, octroyant le contrat de surveillance de la qualité des matériaux du projet d'entretien du chemin de la Rivière-Blanche à la firme HKR Consultation, en date du 15 septembre 2025;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 5409, en date du 27 octobre 2025, au montant de 9 654.00\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie HKR Consultation, suivant la livraison des services en question;

**ATTENDU QUE** les frais facturés sont conformes aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 9 654.00\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** la subvention dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée afin d'acquitter ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

**7.7 Autorisation de paiement – Fact. 5411 – HKR – Surveillance de chantier – Travaux d’entretien du ch. de la Rivière-Blanche en date du 18 octobre 2025**

**2025-11-184**

**ATTENDU** l’adoption de la résolution no. 2025-09-157, octroyant le contrat de surveillance de chantier du projet d’entretien du chemin de la Rivière-Blanche à la firme HKR Consultation, en date du 15 septembre 2025;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 5411, en date du 27 octobre 2025, au montant de 28 804.13\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie HKR Consultation, pour les services en question;

**ATTENDU QUE** les frais facturés sont conformes aux termes du contrat octroyé par la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d’un montant de 28 804.13\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** la subvention dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d’accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée afin d’acquitter ces dépenses.

Adoptée à l’unanimité

**7.8 Autorisation de paiement – Fact. 5412 & 5324 – HKR – Surveillance de chantier – Travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche (Phase A)**

**2025-11-185**

**ATTENDU** l’adoption de la résolution no. 2025-02-028, octroyant le contrat de surveillance de chantier du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche (Phase A) à la firme HKR Consultation, en date du 10 février 2025;

**ATTENDU** l’adoption de la résolution no. 2025-02-061, octroyant le contrat de contrôle de la qualité des matériaux du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche (Phase A) à la firme HKR Consultation, en date du 14 avril 2025;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 5412, en date du 27 octobre 2025, au montant de 11 693.77\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie HKR Consultation, pour les services de surveillance de chantier du 21 sept. Au 18 oct. 2025;

**ATTENDU** la réception de la facture portant le numéro 5324, en date du 25 septembre 2025, au montant de 6 496.00\$ plus les taxes applicables, de la part de la compagnie HKR Consultation, pour les services de contrôle de la qualité des matériaux du chantier effectués en août et septembre 2025;

**ATTENDU QUE** les frais facturés sont conformes aux termes des contrats octroyés par la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement des factures numéro 5412 et 5324 d'un montant cumulatif de 18 189.77\$ plus les taxes applicables:

**ET QUE** la subvention dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée afin d'acquitter ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

**7.9 Autorisation de paiement – Fact. 29869 – Libération de la retenue sur contrat – Remplacement du ponceau Roy/Burke**

**2025-11-186**

**ATTENDU** la résolution no. 2025-03-046, adopté le 10 mars 2025 et octroyant le contrat de remplacement du ponceau situé à l'intersection du chemin Roy et Burke, à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., au montant de 291 885.39\$, incluant les taxes;

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection du ponceau ont été achevés le 2 octobre 2025;

**ATTENDU** la réception de la facture no. 29869, au montant de 12 198.84\$, incluant les taxes, de la part de la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., en date du 10 novembre 2025, pour les travaux en question;

**ATTENDU QUE** la compagnie HKR a émis un certificat de réception provisoire pour l'ensemble des travaux de remplacement du ponceau situé à l'intersection du chemin Roy et Burke, en date du 17 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** la compagnie HKR a également émis la recommandation de paiements numéro 2, au montant de 12 198.83\$, incluant les taxes, à la même date;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

**QUE :** la municipalité de Mayo autorise le paiement de la facture no. 29869, au montant de 12 198.83\$, incluant les taxes, à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Inc., pour la libération de 50% de la retenue sur contrat du projet de remplacement du ponceau situé à l'intersection du chemin Roy et Burke, conformément à la recommandation de la compagnie HKR;

Adoptée à l'unanimité

**8. RAPPORTS**

**8.1 Rapport du directeur du service de sécurité incendie**

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-25-10-031 Oct. 1 2025	Mayo	Feu De Forêt / Forest Fire

F-25-10-032 Oct.2 2025	251 ch. McDonnell Mayo	Feux Ciel Ouvert / Camp Fire
F-25-10-033 Oct. 3 2025	495 Rivière Blanche Mayo	Feux Ciel Ouvert / Camp Fire
F-25-10-034 Oct. 8 2025	Lac Hawk DU ch. Marshell Mulgrave	Accident avec Blesse Décarcération Car crash Détection by CELL. Phone Impact
F-25-10-035 Oct.9 2025	Coin Saddler et Rte. 315 Mayo	Accident avec Blesse Décarcération
F-25-10-036 Oct. 12 2025	346 ch. Burke Mayo	Feu de Broussailles / Bush Fire
F-25-10-037 Oct. 14 2025	375 Rivière Blanche Mayo	BIG Feux ciel ouvert / Camp Fire
F-25-10-038 Oct.18 2025	Coin Somers et D'Aragon	Accident avec Blesse Décarcération
F-25-10-039 Oct. 28 2025	300 Saddler Mayo	Alarme incendie
F-25-10-040 Oct. 28 2025	300 Saddler Mayo	Alarme incendie

## 8.2 Rapport de la voirie

Date	Description des travaux
<b>OCTOBRE, 2025</b>	TRAVAUX CHEMIN RIVIERE-BLANCHES (ASPHALTAGE, PONCEAU, EMPIERREME, ECT.)
<b>OCTOBRE,2025</b>	INSPECTION FINALE CHEMIN BURKE AVEC INGÉNIEUR ET L'ENTREPRENEUR
<b>OCTOBRE,2025</b>	INSPECTION PONCEAU ROY/BURKE AVEC L'INGÉNIEUR ET L'ENTREPRENEUR
<b>OCTOBRE,2025</b>	CASTORS CHEMIN KATHLEEN (INSPECTEUR)
<b>OCTOBRE,2025</b>	NIDS POULE TEMPORAIRE CHEMIN CAMERON (INSPECTEUR)
<b>OCTOBRE,2025</b>	NIDS POULE TEMPORAIRES CH RIVIERE BLANCHES (INSPECTEUR)
<b>OCTOBRE,2025</b>	EMBAUCHE D'UN TRAPPEUR POUR CASTOR CH KATHLEEN
<b>OCTOBRE,2025</b>	RELOCALISATIONS DE LA BORNE SÈCHE ROY/BURKE
<b>TRAVAUX À VENIR AU MOIS NOV. 2025</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GRATTAGE DES CHEMINS</li> <li>- ÉVALUATION TERRITOIRE AVANT HIVER (INSPECTEUR)</li> <li>- INSTALLATION ENSEIGNE RIVIERE BLANCHES (INSPECTEUR)</li> <li>- NETTOYAGE PONCEAU/FOSÉE ENTRÉ CH RIVIERE BLANCHES</li> </ul>

## 8.3 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2025-1001	37, ch. Lavell	Rénovation intérieure	7-F
2025-1002	284, ch. Daly	Abattage arbres	5-V
2025-1003	13, ch. French	Abattage arbres	5-V
2025-1004	90, ch. John	Abattage arbres	7-F

**9. OUVERTURE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE NUMÉRO 2025-01 CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE**

**2025-11-187**

**ATTENDU** la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 15 septembre 2025, de l'approbation conforme à la loi du règlement 2025-01, décrétant un emprunt de 350 000.00\$ et faisant partie intégrale de la présente résolution ;

**ATTENDU QUE** conformément au règlement No. 2025-01, la municipalité de Mayo souhaite contracter un emprunt temporaire d'un montant total de 350 000.00\$;

**ATTENDU QUE** la municipalité décrète cet emprunt temporaire en attente de l'obtention d'un contrat de financement à long terme;

**ATTENDU QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean, **ET RÉSOLU**

**QU'**un emprunt temporaire au montant de 350 000.00\$ relativement au règlement No. 2025-01 soit réalisé auprès de la **Caisse Desjardins de la Petite Nation et du Lièvre;**

**ET QUE** l'emprunt temporaire soit signé par le maire, monsieur Robert Bertrand et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lucille Labonté.

**ET QUE** les intérêts soient payables mensuellement.

**ET QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins de la Petite Nation et du Lièvre.

Adoptée à l'unanimité

**10. APPEL DE CANDIDATURES POUR LES POSTES DE MEMBRES CITOYENS DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

**2025-11-188**

**ATTENDU QUE** les mandats respectifs de tous les membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) sont arrivés à échéance;

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire de procéder à un appel de candidatures public afin de combler les sièges des représentants citoyens membres du CCU;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU**

**QUE** l'inspecteur en bâtiments, environnement et voirie, responsable du comité de consultation en urbanisme, monsieur Benoit Leclerc, soit mandaté par le conseil afin de procéder à un appel d'offres de candidatures public afin de pourvoir tous les postes de membre citoyen du CCU, dont les termes sont arrivés à échéance.

Adoptée à l'unanimité

**11. ATTRIBUTION D'UN MANDAT D'ANALYSE RÉGLEMENTAIRE AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

**2025-11-189**

**ATTENDU QUE** selon l'article 10 du règlement no. 2015-01 Modifiant le règlement no. URB2002-01 (Comité Consultatif d'Urbanisme) le CCU peut étudier toute question relative à l'urbanisme et au zonage que lui soumet le conseil;

**ATTENDU QUE** le conseil considère qu'il est opportun d'analyser le règlement de lotissement présentement en vigueur afin de s'assurer que celui-ci reflète bien la vision, mission et valeurs de la municipalité de Mayo;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil mandate le CCU afin d'analyser le règlement de lotissement no. 2016-02 et en faire rapport avec recommandations au conseil d'ici le 16 février 2026 au plus tard.

Adoptée à l'unanimité

**12. DEMANDE DE DÉMOLITION – 13, CHEMIN FRENCH**

**2025-11-190**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 979 811 sont Mme. Marie Dessureaux et M. Charles St-Amour;

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot 4 979 811 ont déposés une demande de démolition du bâtiment principal situé sur ledit lot, au 30, chemin French, à Mayo, en date du 20 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** conformément au règlement 2023-01 concernant la démolition, la demande a été présentée au comité de démolition pour analyse et approbation;

**ATTENDU QUE** le comité a pu établir que le bâtiment principal situé au 13, chemin French, à Mayo, faisant l'objet de la demande de démolition, ne représente pas un bâtiment à valeur patrimonial;

**ATTENDU QUE** le bâtiment en question exhibe des dommages structurels importants;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil approuve la demande de démolition du bâtiment principal situé au 13, chemin French, à Mayo.

Adoptée à l'unanimité

### 13. ENTENTE DE PLEIN AIR AUX MONTAGNES NOIRES

**2025-11-191**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Mayo désire renouveler l'entente de partenariats intermunicipaux au parc des montagnes noires de Ripon pour la saison hivernale / printanière, c'est-à-dire l'option 1 de ladite entente au coût de 835\$ du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 30 avril 2026;

**ATTENDU QUE** les citoyens de Mayo bénéficieront des services suivants (sur présentation d'une preuve de citoyenneté) :

- Stationnement gratuit
- Accès au parc
- Réduction de 15% sur toute location en hébergement (valable du dimanche au jeudi)

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil accepte le renouvellement de l'entente de partenariats intermunicipal au parc des montagnes noires de Ripon au montant de 835\$ pour la saison 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

### 14. VARIA (AUCUN)

### 15. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)

**Question :** Madame Johanne St-Amour, résidente au 256, chemin de la Rivière-Blanche à Mayo, demande quelle a été la somme totale de l'investissement en infrastructure sur le chemin de la Rivière-Blanche en 2026.

**Réponse :** La directrice générale prend note de la question et reviendra avec la réponse lors de la séance du conseil du 8 décembre prochain.

**Question :** Madame Tanya Boileau, résidente au 346, chemin Burke à Mayo, demande si les mandats des membres du CCU sont renouvelables et si les membres qui y siège présentement pourront donner leurs candidatures à nouveau.

**Réponse :** La directrice générale confirme que tous les citoyens pourront donner leur candidature durant la période d'appel d'offres de candidatures qui aura lieu sous peu et que ceci incluant les membres présentement en poste au CCU.

### 16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**2025-11-192**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

20 h 20

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE MAYO**

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

**Par** .....  
Lucille Labonté, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Par** .....  
Robert Bertrand, maire